



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Ville d'UZES

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213003346-20250311-DCH_2025_01

PREAMBULE.....	1
1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2025.....	2
1.1 Contexte économique, entre inflation maîtrisée et croissance stable	2
1.2 La Loi de Finances 2025 et son impact sur les collectivités territoriales	5
1.3 Le contexte financier local.....	8
1.3.1 Les recettes de fonctionnement	8
1.3.2 Les dépenses de fonctionnement.....	10
1.3.3 Les recettes d'investissement	12
1.3.4 Les dépenses d'équipement (investissement)	14
1.3.5 Un investissement en direction de la transition écologique.	15
1.3.6 Les grands équilibres	15
1.3.7 La Dette	17
2 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025	21
2.1 Les recettes de fonctionnement.....	21
2.2 Les dépenses de fonctionnement	22
2.3 Les autorisations de programme.....	23
2.4 Les dépenses d'investissement	24
2.5 Les recettes d'investissement	25
3 LES BUDGETS ANNEXES	25
3.1 Le budget annexe de l'eau potable	25
3.2 Le budget annexe de l'assainissement	26

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, les groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les Départements et les Régions (articles L2313-1, L.3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'organe délibérant doit, dans un délai **maximal** de deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat d'orientations budgétaires s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

L'article 107 de la loi NOTRÉ complète les règles relatives au débat d'orientations budgétaires. Il doit désormais faire l'objet d'un **rapport**. Celui-ci doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements, comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion pour adopter les budgets primitifs 2025.

1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2025

1.1 Contexte économique, entre inflation maîtrisée et croissance stable

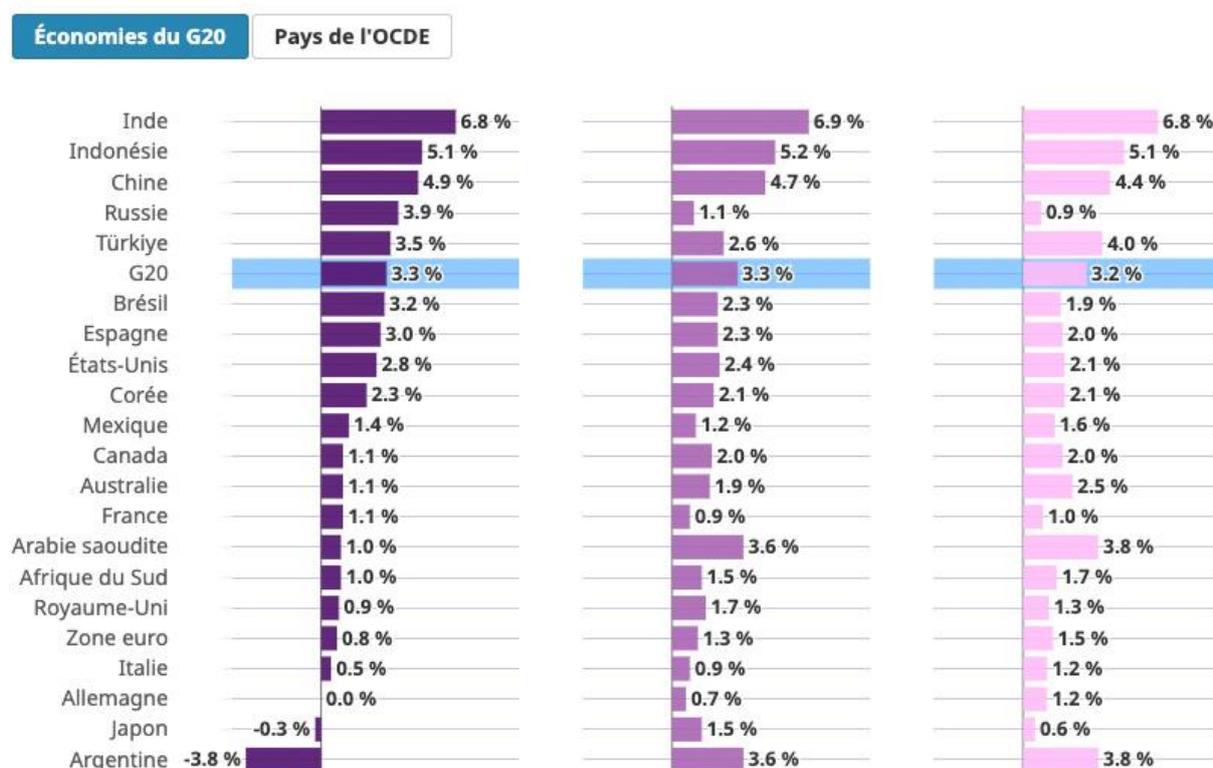
International et Zone Euro :

La croissance mondiale devrait rester globalement stable au cours des deux prochaines années.

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3.3% en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Les prévisions de croissance en 2025 seraient de 1.3% en 2025 pour la zone Euro et de 0.9% en France (puis 1% en 2026).

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source: [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

L'inflation devrait poursuivre son repli.

Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens.

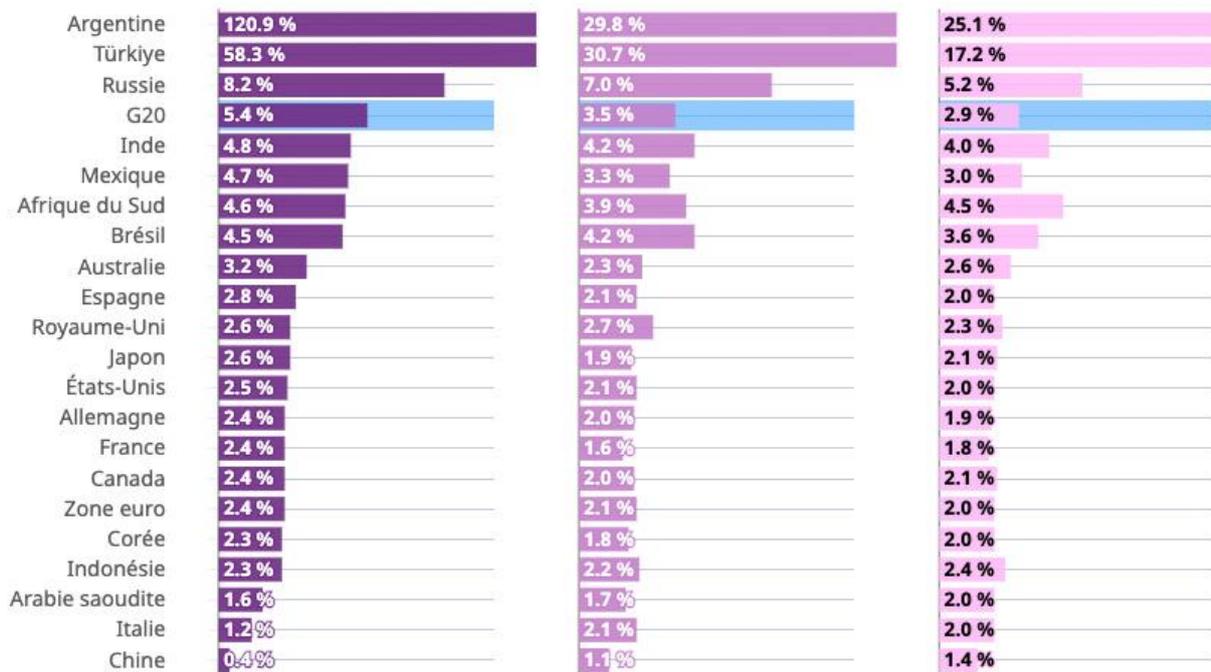
Toutefois, dans les services, la hausse des prix se révèle encore persistante, s'établissant à environ 4% dans l'économie médiane de l'OCDE en septembre. **À l'avenir, dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait encore diminuer** et revenir à l'objectif d'ici la fin de 2025 ou au début de 2026 dans près de la totalité des autres grandes économies. Les projections d'inflation en France seraient de **1.6% en 2025** et **1.8% en 2026**.

Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %

Économies du G20

Pays de l'OCDE



Note : Ce tableau montre l'indice harmonisé des prix à la consommation pour la zone euro, chacun de ses États membres et le Royaume-Uni, et l'indice national des prix à la consommation pour l'ensemble des autres pays.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.

Prévision de politique monétaire.

Plus que jamais, les perspectives sont incertaines et conditionnées par la tournure que prendront la géopolitique et la politique économique américaines avec l'investiture de Donald Trump, mais aussi par la situation politique de la France et les mesures budgétaires à venir.

La BCE, avec une inflation conforme à l'objectif et sans récession en vue, poursuivrait un assouplissement modéré via ses taux directeurs. Après ses quatre réductions de 25 pdb en 2024, la BCE baisserait ses taux directeurs de 25 pdb aux réunions de janvier, mars et avril, puis maintiendrait son taux de dépôt à 2,25% soit très légèrement sous l'estimation du taux neutre (2,50%).

Les pénuries de main d'œuvre et de compétences restent très prononcées.

Au cours de la dernière décennie, les taux d'emplois vacants ont presque doublé, avec des hausses particulièrement marquées dans des secteurs comme la santé et les technologies de l'information et de la communication. Le vieillissement de la population exacerbe ces pénuries et devrait s'accroître dans les décennies à venir. **La persistance des pénuries de main-d'œuvre peut gêner la croissance économique** et empêcher d'exploiter le plein potentiel de la double transition numérique et écologique. Pour y remédier, les secteurs public et privé devront investir dans le perfectionnement et la reconversion, et **il faudra réformer les systèmes d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie** de façon à ce que la main-d'œuvre, avec ses compétences, puisse répondre aux besoins nouveaux.

De grandes incertitudes subsistent.

Les fortes tensions géopolitiques risquent d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, **provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique**. Plus généralement, ces tensions ont perturbé les échanges dans les économies avancées comme dans les économies émergentes, accentuant l'incertitude quant à l'évolution future du commerce mondial. Un environnement commercial plus protectionniste et plus fragmenté, avec des politiques de repli sur soi, aurait des répercussions négatives sur la concurrence, ferait monter les prix et nuirait à la productivité et à la croissance, pesant également sur le potentiel de rattrapage des économies de marché émergentes.

En France :

Les prévisions annoncées de croissance en 2025 sont de +1.1% et d'inflation à 1.6%.

Les données du Trésor public tablent sur une croissance plus solide que les prévisions de l'OCDE, en misant sur la baisse de l'inflation en dessous des 2% . L'activité en 2025 serait majoritairement portée par l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains passés et présents de pouvoir d'achat.

Le solde public se creuse et dépasse le seuil des -6% du PIB.

Prévu lors de la LF2024 à -4.4% du PIB en 2024, le solde public sera de -6.1% en 2024 avec un objectif à -5% en 2025 (*Lors de l'adoption de la loi de finances 2025 , l'objectif a été ramené à 5.4%*).

Tableau 1 : Solde public par sous-secteur			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2023	2024	2025
État	-5,5	-5,2	-4,3
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,2	-0,2
Administrations publiques locales	-0,4	-0,7	-0,7
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,0	0,2
Solde public	-5,5	-6,1	-5,0

La dette publique et les dépenses publiques au-delà des prévisions de la loi de finances 2024.

Initialement prévue à 109.7% du PIB dans la LF2024, la dette publique sera de 112.9% en 2024, avec une prévision à **114.7% en 2025**.

Les dépenses publiques estimées à 55% du PIB en 2024 seront finalement de 56.8% avec une prévision à 56.4% en 2025.

Tableau 3 : Chiffres-clés			
En % du PIB, sauf mention contraire	2023	2024	2025
Dette publique totale	109,9	112,9	114,7
Dette publique hors soutien à la zone euro	107,7	110,8	112,7
Dépense publique hors crédits d'impôt	56,4	56,8	56,4
Progression en valeur (%)	3,8	4,2	2,2
Progression en volume (%)	-1,0	2,1	0,4
Prélèvements obligatoires (y compris UE)	43,2	42,8	43,6

1.2 La Loi de Finances 2025 et son impact sur les collectivités territoriales

La loi des Finances 2025 a été promulguée le 14 février 2025 après un parcours inédit.

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 Md€** et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, **le nouveau Premier ministre, François Bayrou** avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025, présenté le 14 février 2025, vise à réduire le déficit public à 5,4 % du PIB, contre 6,1 % en 2024 et 5,5 % en 2023. Le déficit de l'État devrait atteindre 139 milliards d'euros, avec une dette publique à 115,5 % du PIB. L'objectif reste de ramener le déficit sous la barre des 3 % d'ici 2029. Pour y parvenir, le gouvernement prévoit une réduction des dépenses publiques et des augmentations fiscales ciblées sur les plus riches et les grandes entreprises.

Mesures fiscales pour les particuliers :

- L'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation (+1,8 %) pour éviter une hausse automatique.
- Une nouvelle contribution différentielle sur les plus hauts revenus, visant les foyers ayant un revenu supérieur à 250 000 € pour les célibataires et 500 000 € pour les couples, rapportera 2 milliards d'euros.
- L'écotaxe sur les véhicules polluants est renforcée, et le taux réduit de TVA sur les chaudières à gaz est supprimé.
- La taxe sur les billets d'avion (TSBA) sera augmentée, avec un tarif pour les vols en classe économique fixé à 7,40 euros.
- Un rétablissement du prêt à taux zéro pour l'achat de logements neufs est prévu jusqu'en 2027.

Mesures fiscales pour les entreprises :

- Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises générera 8 milliards d'euros, avec une surtaxe ciblant les entreprises réalisant plus d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires.
- Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'annulation sera mise en place pour les entreprises ayant des excédents de trésorerie.
- Le crédit d'impôt innovation pour les PME est prolongé.
- La suppression de la CVAE est reportée.

Réduction des dépenses publiques :

- La suppression de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée, tandis que les ministères régaliens (Défense, Intérieur, Justice) voient leurs budgets préservés.
- Les dépenses dans des secteurs comme l'enseignement supérieur, l'écologie et l'agriculture seront réduites.
- Les budgets de l'aide médicale d'État et des arrêts maladie dans la fonction publique subiront des ajustements.

Mesures pour les collectivités et l'outre-mer :

- Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé à certaines collectivités locales. Cette somme est répartie entre gel de TVA (1.2 Milliard d'euros) et un dispositif de lissage des recettes fiscales (Dilico) pour les 2 100 collectivités les plus « riches » à hauteur d'un Milliard de réserves à réaliser sur Communes, EPCI, Départements et Régions qui leurs seront reversées sur les 3 années suivantes.
- Le fonds vert, destiné à la transition écologique, connaît une réduction de 2.5 Milliards à 1.15 Milliard d'euros.
- Un "versement mobilité" de 0,15 % sur la masse salariale des entreprises financera les trains régionaux.
- Les départements pourront ajuster le plafond des droits de mutation pour soutenir l'immobilier local (de 4.5% à 5%).
- Concernant les fonctionnaires, les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie seront réduites à 90 % au lieu de 100 %, mais l'extension du délai de carence a été rejetée.
- La **DGF** (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros et la **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera maintenue. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) seront, eux, amoindris de 145 millions d'euros.

Ce budget est axé sur un redressement des finances publiques, avec une attention particulière à la fiscalité des plus grandes entreprises et des ménages les plus aisés, tout en préservant les secteurs essentiels.

PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LA FISCALITE LOCALE :

- La revalorisation annuelle des valeurs locatives devrait se situer à +1.68 %.
- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est élargie à hauteur de 30 % pour les terres agricoles, ce qui répond à des préoccupations environnementales et agricoles, mais sans compensation de l'État.
- L'article modifiant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a élargi son champ d'application en réintroduisant la taxe sur tous les logements meublés non destinés à être des résidences principales.
- Une autre mesure significative est l'introduction de nouvelles exonérations dans la taxe sur les bureaux pour les locaux vacants transformés en logements. Cette mesure vise à encourager la transformation de locaux commerciaux inutilisés en habitations, un moyen de lutter contre la pénurie de logements.
- La réforme de la révision des valeurs locatives, prévue pour 2026, est désormais reportée et son impact reste flou. De plus, la loi introduit de nouvelles obligations déclaratives pour les propriétaires et les occupants de locaux d'habitation, avec une déclaration annuelle pour les propriétaires et des informations supplémentaires sur les locataires. Cela a pour but d'améliorer la gestion fiscale des locaux soumis à la taxe d'habitation et à la taxe sur les logements vacants.

1.3 Le contexte financier local

Il sera repris ci-après un certain nombre de données chiffrées afin de présenter une situation des finances communales.

Cette présentation portera sur les dépenses et recettes communales et sur une analyse de l'évolution de la dette.

Les données 2024 sont issues du Compte Administratif provisoire 2024.

1.3.1 Les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuation de charges	38 383.16	54 463.40	56 560.74	54 311.15	51 056.77	23 509.43	20 947.67
Produits des services	852 128.43	1 800 639.33	1 519 573.62	1 911 895.98	2 203 422.38	2 140 665.90	2 327 033.70
Impôts et Taxes	9 686 085.29	9 075 539.77	9 009 406.07	9 534 316.37	9 960 638.13	10 389 936.99	10 383 045.13
Dotations et subventions	1 470 754.42	1 598 247.78	1 619 345.75	1 739 042.18	1 811 331.53	1 910 936.39	2 005 705.28
Autres produits/participat°	101 971.82	104 359.89	107 591.85	87 635.24	83 161.97	325 358.83	442 546.40
Produits exceptionnels	17 538.89	136 252.16	1 500 818.98	443 263.29	660 931.52	305 667.00	396 348.33
<i>dont montant lié à cession</i>	<i>1 200.00</i>	<i>450.00</i>	<i>1 451 800.00</i>	<i>371 300.00</i>	<i>533 499.00</i>	<i>305 667.00</i>	<i>381 480.00</i>
Opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00	0.00	693.83	0.00	0.00	0.00
Total	12 167 704.12	12 769 502.33	13 813 297.01	13 771 158.04	14 770 542.30	15 096 074.54	15 575 626.51
Total déduction faite des cessio	12 166 504.12	12 769 052.33	12 361 497.01	13 399 858.04	14 237 043.30	14 790 407.54	15 194 146.51

Les atténuations de charges (013) correspondent aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites (par exemple le remboursement de la part de notre assurance du personnel).

Les produits des services (70) sont les recettes générées notamment par les ventes de prestations, les droits de stationnements, ou encore les remboursements de charges (mises à disposition).

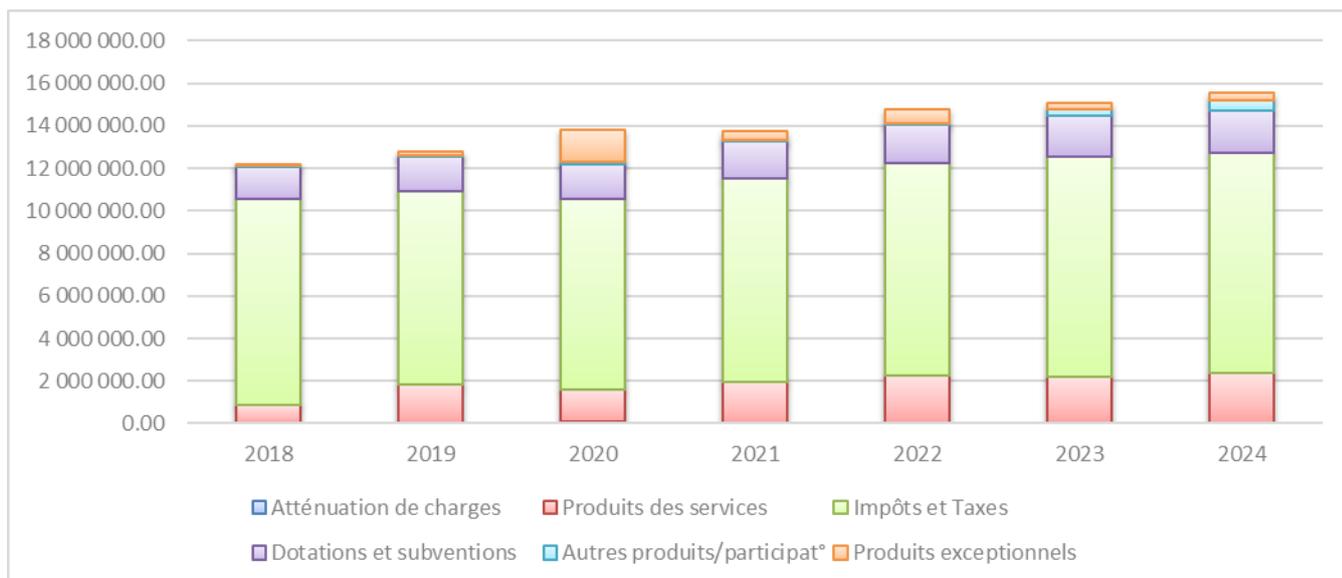
Les impôts et taxes (73) sont des recettes prélevées comme les taxes foncières, ainsi que l'attribution de compensation ou encore les droits de mutation.

Les dotations et participations (74) correspondent principalement aux dotations versées par l'Etat.

Les autres produits / participations (75) sont les recettes des locations immobilières dues à la Commune (local Alzon, OT...).

Les produits exceptionnels (77) sont les dépenses annulées sur un exercice antérieur, le remboursement par les assurances de sinistres et les prix de cessions.

Les opérations d'ordre entre sections (042) sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement des écritures d'ordre résultant des cessions et des amortissements.



Pour rappel :

_ Depuis 2019 les recettes de stationnements ont basculé du chapitre « Impôts et Taxes » au chapitre « Produits des services », cela n'ayant aucunement impacté les recettes mais peuvent sur la lecture du tableau ci-dessus amener à une mauvaise interprétation de ces deux lignes.

Le Chapitre « Produits des services » (70), connaît une hausse de 8.71% par rapport à l'an passé.

Cette hausse est principalement liée à trois points :

_ Le stationnement payant (Article 70321) avec une hausse de 5.5% : 53 355 €.

_ Récupération des charges avancées par le budget principal pour le personnel du budget autonome (CCAS) (Article : 70843) : environ + 54 000 € (+18% 2024/2023).

_ Récupération des charges avancées par le budget principal pour le personnel de la Communauté de Communes Pays d'Uzès (Article : 70846) avec une hausse de 55 043 €. L'augmentation est liée pour moitié au Service jeunesse (dont la compétence est intercommunale) avec une augmentation de 42%, cette hausse étant liée principalement à une année de transition dans les modalités de calcul (période ayant couru sur 16 mois exceptionnellement), l'autre moitié étant due au recrutement d'une responsable des marchés publics mutualisée à 50% entre la Ville d'Uzès et la CCPU.

Concernant le chapitre « Impôts et Taxes » (73), on constate une stabilisation cette année à 10.38 M€ mais avec une disparité au sein du chapitre. Alors que les recettes fiscales ont connu une augmentation de 182 324 € soit 3.2% (*Pour rappel, les taxes foncières poursuivent leur progression selon la revalorisation annuelle de ses bases qui a été de 3.9 % en 2024 selon l'IPCH pour les locaux d'habitation et industriels. Les locaux professionnels étant revalorisés sur d'autres bases notamment la moyenne des valeurs locatives des trois dernières années*), les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont chuté de 119 259 € (-11.6%), suite à une baisse des transactions immobilières, conséquence directe de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt.

Pour information, la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) a été intégrée à la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) dénommée « accise sur l'électricité ». La gestion et le recouvrement de la TIFCE sont transférés à la DGFIP. Une part communale est ensuite reversée aux communes selon des modalités de calcul basées sur IPC hors tabac, évolution de consommation entre 2 années.

Les dotations (chapitre 74) connaissent une légère hausse de 4.9%, soit environ 95 000 €. Cette augmentation est principalement due :

_ A la perception d'une compensation par l'Etat de la suppression de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants ; recette communale) à hauteur de 57 715 €. Cette taxe a été substituée par la

TLV (taxe sur les logements vacants) à compter de 2024 qui est dorénavant une recette de l'Etat dont le taux ne dépend plus de la Taxe d'habitation voté par le conseil municipal.

_ Par l'augmentation de la DGF de 24 000€ en 2024.

Le chapitre « Autres produits de gestion courante » (chapitre 75) a évolué de +37.5%. Dans ce chapitre est présent, principalement la location « immeubles », ainsi qu'un droit de servitude sur la parcelle AW 580 à destination de la CCPU, les remboursements d'assurance ainsi que les recettes de l'exposition 2024.

Sur le chapitre des produits exceptionnels (chapitre 77) est principalement présent les écritures de cession. En 2024 y figure en premier lieu, la revente d'une parcelle secteur « Pompidou » pour la construction à venir de l'Ecole Saint Anne avec une vente réalisée pour 374 480 € HT, ainsi que la cession d'un véhicule pour 7 000€.

L'ensemble des cessions, par un jeu d'écriture comptable, transite de la section fonctionnement par une contrebalance au chapitre 042, se terminant par un virement en recettes d'investissement.

Après neutralisation de ces écritures de cession d'immobilisation, les recettes de fonctionnement s'établissent à la hausse à hauteur de **15 194 626 €** (contre 14 790 407 € en 2023). Les recettes de cette section ont progressé de 2.73% (environ 404 219 €).

1.3.2 Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	2 975 605.29	3 215 275.83	2 900 933.58	3 491 139.75	3 653 018.62	4 137 763.99	4 641 253.65
<i>Evolution N-1</i>	8.96%	8.05%	-9.78%	20.35%	4.64%	13.27%	12.17%
012 Charges de personnel	4 247 334.31	4 330 967.05	4 325 248.00	4 477 454.91	4 670 731.73	4 870 904.28	5 231 563.01
<i>Evolution N-1</i>	-2.50%	1.97%	-0.13%	3.52%	4.32%	4.29%	7.40%
65 Autres charges de gestion courante	1 081 556.79	1 027 429.35	1 116 538.48	1 104 830.96	1 129 365.12	1 234 610.23	1 244 105.88
<i>Evolution N-1</i>	-1.56%	-5.00%	8.67%	-1.05%	2.22%	9.32%	0.77%
66 Charges financières	542 681.68	508 653.10	447 896.48	437 319.25	324 825.27	349 912.32	360 568.41
<i>Evolution N-1</i>	-6.34%	-6.27%	-11.94%	-2.36%	-25.72%	7.72%	3.05%
014 Atténuations de produits	6 673.00	11 176.00	9 901.00	9 135.00	10 432.00	5 810.00	10 267.00
042 Opération d'ordre	303 324.65	339 709.69	1 824 843.87	719 189.89	936 059.83	980 859.95	834 048.89
67 Charge exceptionnelles	5 966.11	7 217.30	4 911.40	10 967.93	2 651.93	1 683.96	1 242.39
68 Dotations aux provisions						9 005.81	143.00
Total	9 163 141.82	9 440 428.31	10 630 272.68	10 250 037.89	10 727 084.50	11 590 550.54	12 323 192.23
Total dépenses réelles	8 859 817.17	9 100 718.62	8 805 428.81	9 530 848.00	9 791 024.67	10 609 690.59	11 489 143.34
Variation dépenses réelles p/r N	0.94%	2.72%	-3.24%	8.24%	2.73%	8.36%	8.29%

Les charges à caractère général (011) correspondent aux dépenses courantes de la commune, notamment les dépenses d'énergie, de fournitures pour les travaux en régie ou encore les prestations réalisées par les sociétés dans le cadre de contrats d'entretiens et réparations.

Les charges de personnel (012) sont les dépenses du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les cotisations afférentes.

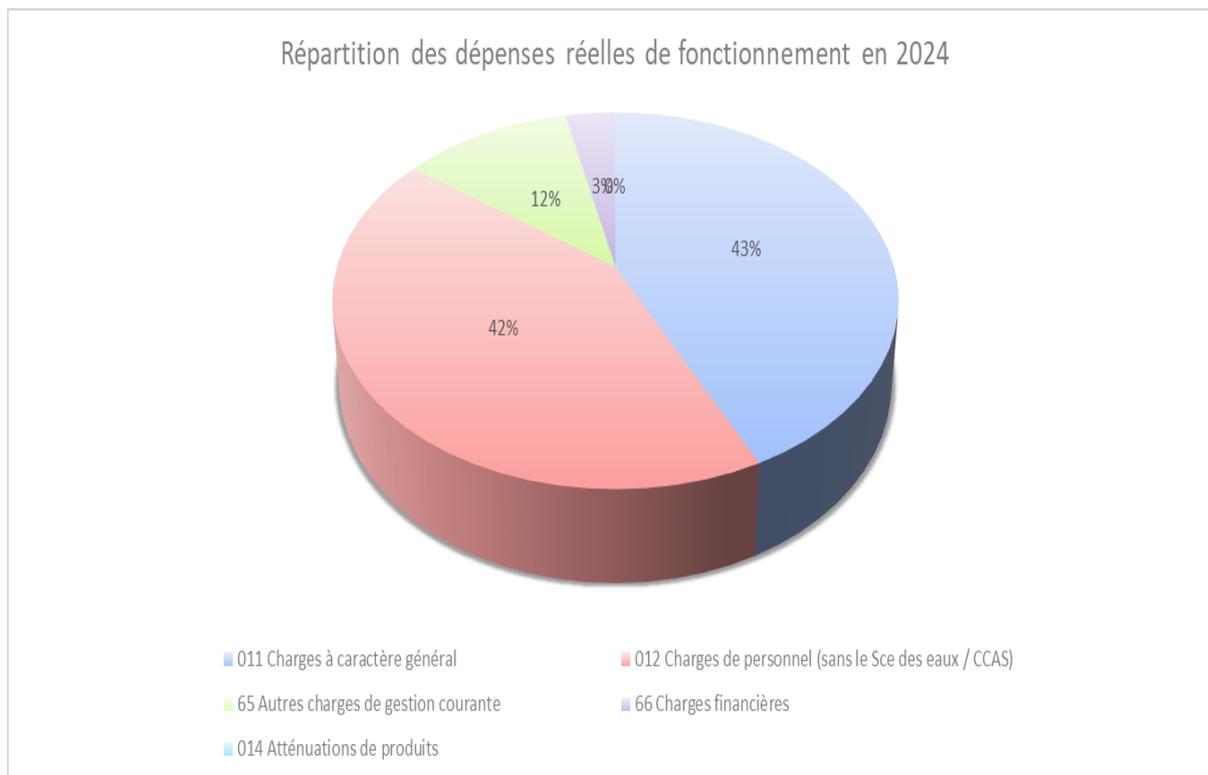
Atténuations de produits (014) sont la constatation d'exonération sur certaines recettes fiscales.

Autres charges de gestion courante (65) correspondent principalement au reversement au SDIS, les subventions aux associations ainsi que les indemnités aux élus.

Les charges financières (66) sont les montants des intérêts des annuités de la dette.

Les charges exceptionnelles (67) sont les recettes annulées sur un exercice antérieur ou dépenses imprévues.

Les opérations d'ordre entre sections (042) sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement des écritures d'ordre résultant des cessions et des amortissements.



En prenant pour base le montant des dépenses réelles (déduction faite des amortissements et des écritures de cession), nous clôturons l'exercice 2024 (comptes provisoires en date de ce rapport) à hauteur de 11 489 143 € soit une progression de 8.29 %.

L'augmentation de la section fonctionnement a pour principal origine l'évolution du chapitre des charges à caractère général (+ 503 484 €) et le chapitre des dépenses du personnel (+360 659 €). Les charges financières dans une moindre mesure connaissent une légère hausse (+ 11 000€), la majorité des emprunts de la Ville (95%) étant à taux fixe, seuls les prêts à taux variable ont été impactés par la hausse des marchés financiers qui connaissent depuis peu (fin 2024) une baisse des taux.

Les charges à caractère générale (011) ont connu une progression supérieure à l'inflation 2024 en France (2%) avec une augmentation de 12 % (+ 503 484 €).

Cette hausse se retrouve principalement sur trois articles :

_Article 611 (contrats de prestations de services) avec une augmentation de 393 757 €. Principalement en lien avec le reversement au délégataire de la gestion du stationnement (*pour rappel : les recettes transitent par le chapitre 70 avant un reversement par le chapitre 011 et son article 611*). Un reversement n'ayant intervenu en 2023 pour 46 670 € a été constaté sur l'exercice 2024, justifiant une minoration « artificielle » en 2023 et une majoration pour l'exercice 2024 sur ce même compte avec un delta sur ces deux périodes de 93 340 €. En second lieu, depuis mai 2023, un nouveau marché de propreté urbaine avec un périmètre élargi est en place. Ce marché en 2024 pour un montant annuel supérieur (+80 652€) a connu sa première année « pleine » ainsi qu'une révision de prix rétroactive du marché précédemment terminé (+47 370 € pour les trois ans d'exécution). Dans

une moindre mesure, la Ville a bénéficié de décoration de Noël sur de nouveaux axes dans le cadre d'un nouveau marché (+35 000 €).

_Article 615231 (Entretien de voiries) avec une augmentation de 202 498 € est présent l'ensemble des dépenses de l'entretien arboricole. Suite à des périodes de forte sécheresse sur les années antérieures, de nombreuses interventions ont dû être planifiées afin de sécuriser divers domaines publics.

_Article 6161 (Assurances) avec une hausse de 100 239 € par rapport à 2023, cette charge fait suite aux désistements des assureurs auprès des collectivités. Certains contrats ont, en 2024, dû être renouvelés avec une hausse conséquente (notamment Responsabilité civile et Dommages aux biens).

Cette augmentation est une problématique nationale pour toutes les collectivités, avec un désengagement des assureurs sur le secteur public ayant pour causes les violences urbaines ainsi que les phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents.

Suite au lancement de la mission d'information sénatoriale portant sur les problèmes assurantiels des collectivités en 2024, des propositions ont été faites notamment la mise en place d'un « dispositif d'indemnisation du risque d'émeutes inspiré de celui qui existe pour les catastrophes naturelles ». Malheureusement à ce jour, cette mesure n'a pas été mise en œuvre.

En parallèle, certaines dépenses ont connu de légères baisses tel que l'énergie, téléphonie (nouveau contrat), frais d'affranchissement, consommation d'eau des bâtiments communaux... fixant ce chapitre pour 2024 à +12,17%.

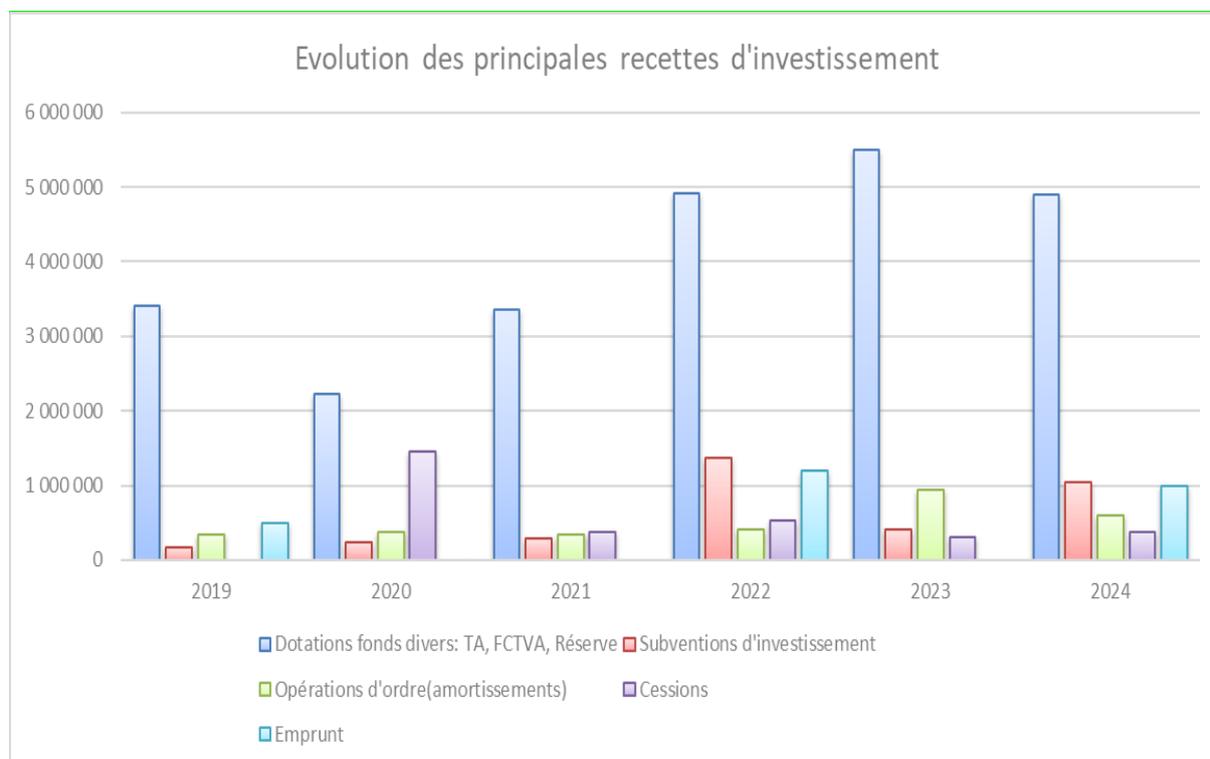
Concernant les charges de personnel (012), ce chapitre connaît une augmentation de 7.4%. Cette hausse est en partie due à l'évolution de carrière au sein des grilles indiciaires de l'ensemble des agents, de la mise en place depuis 2024 du CIA (complément indemnitaire annuel) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir des agents, du versement d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle (début 2024), ainsi que du renfort de certaines équipes municipales.

Les charges financières (66) connaissent, pour la deuxième année consécutive, une augmentation des intérêts réglés à l'échéance, avec une hausse de 6,3 %. Cette reprise à la hausse est induite par les prêts à taux variables que la Commune détient, indexés sur les marchés financiers (Euribor 3M). Après deux années durant lesquelles la BCE a mené une politique monétaire restrictive par le biais de l'augmentation des taux directeurs, notamment le taux de refinancement à 3,5 % pour réguler la forte inflation, une baisse a été amorcée dès 2024 (taux de refinancement à 3 %). La majorité des emprunts de la Ville étant à taux fixe, les fluctuations des taux n'impactent qu'à la marge ce chapitre.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » (65) progresse de 0.77%. Cette légère augmentation étant due à une hausse de la contribution au SDIS (+ 18 276 €) atteignant ainsi 463 810€.

1.3.3 Les recettes d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations fonds divers: TA, FCTVA, Réserve	3 411 255	2 218 395	3 362 770	4 916 759	5 500 892	4 895 446
Subventions d'investissement	164 113	240 027	296 321	1 365 662	410 887	1 046 519
Opérations d'ordre(amortissements)	339 710	373 044	347 196	402 561	934 513	603 812
Cessions	0	1 451 800	371 994	533 499	305 667	381 480
Emprunt	500 000	0	(0)	1 200 000	(0)	1 000 000



Pour information : Pour l'année 2022, la commune a souscrit à un emprunt de 600 000€. Un reliquat de 600 000€ de l'année 2021 qui n'avait été encaissé au 31 décembre 2021, figurant en restes à réaliser 2021, a été versé début 2022.

Pour 2023, un emprunt de 1 million d'euros a été souscrit mais a été versé début 2024 (cette somme figure dans les restes à réaliser 2023).

En 2024 a été encaissé l'emprunt 2023, la nouvelle souscription pour l'année 2024 à hauteur de 1 million d'euros est en restes à réaliser 2024.

Nous retrouvons comme principales recettes, en premier lieu, les dotations et fonds divers pour **4 895 446 €**, avec pour répartition 3 870 681 € * de réserve, 885 766 € de FCTVA (remboursement de TVA sur investissement 2022) et des taxes d'aménagement de 138 997€.

En second lieu, les subventions d'investissement pour **1 046 519 €** avec en sus **2 241 626 €** en restes à réaliser, dont les plus importants financements sont les travaux pour la rénovation de l'ancien Evêché avec un total de 776 469 € (DRAC, Région et Département), la réfection de la piste d'Athlétisme du complexe Rancel pour 597 403 € (CCPU, Etat, Région, Département, Agence Nationale du sport), ainsi que 319 914 € pour la phase 3 de la rénovation du Groupe scolaire Jean Macé (Etat).

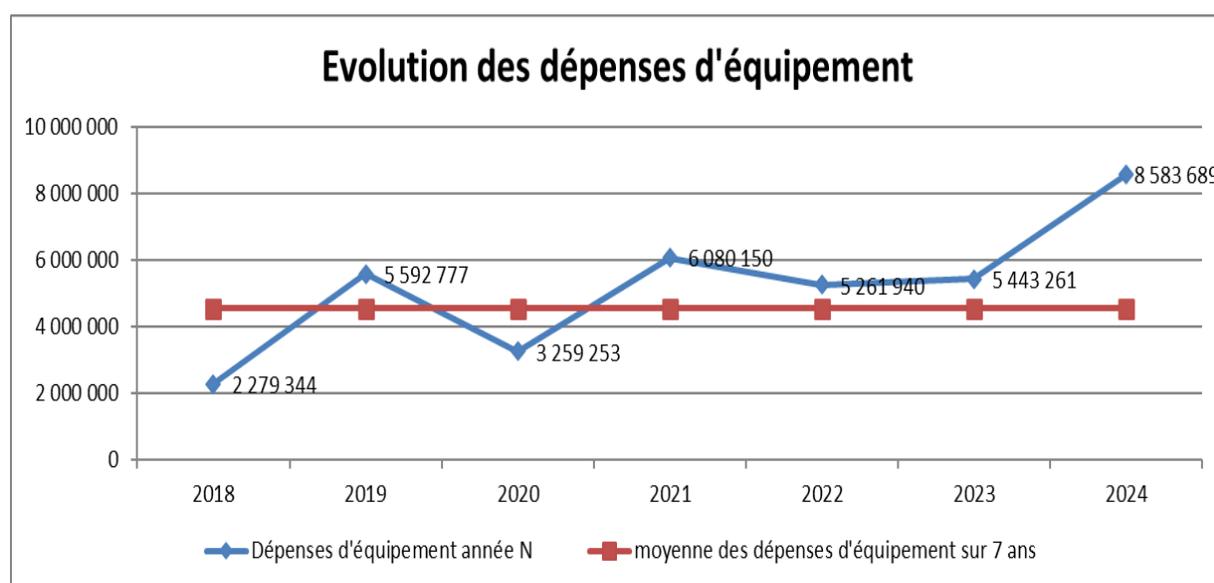
En dernier point, les cessions d'immobilisation pour un montant de 381 480 € (dont Vente d'une parcelle secteur Pompidou pour la construction de l'école Saint Anne pour 374 480 €), le restant diverses cessions de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile.

L'évolution de l'emprunt sera évoquée plus en détail au point 3.6.

**Pour information* : La réserve capitalisée est l'autofinancement par la section fonctionnement du besoin/déficit final de la section investissement « n-1 ». Une baisse du montant de la réserve n'est pas synonyme de baisse de capacité d'autofinancement, mais de baisse du besoin de financement en investissement.

1.3.4 Les dépenses d'équipement (investissement).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	2 279 344	5 592 777	3 259 253	6 080 150	5 261 940	5 443 261	8 583 689



Les opérations d'investissement ont pour la première fois atteint plus de 8.5 millions d'euros soit 984 €/Hbts (3 fois la moyenne nationale à strate démographique équivalente). Ce niveau a été permis grâce à une épargne brute importante et cela avec le maintien d'une trajectoire de désendettement depuis de nombreuses années (point 1.3.6).

Les principales opérations ont été :

- Des travaux de rénovation de bâtiments, notamment du Groupe Scolaire Jean Macé dont la phase 3 et 4 ont pris fin respectivement en septembre et octobre 2024. Pour rappel, ce chantier a eu un coût total sur 4 ans de 4.4 Millions d'euros ttc avec en 2024 1.3 millions d'euros de dépenses.

_Rénovation de l'ancien Evêché avec le remplacement des menuiseries, l'installation d'un ascenseur et la reprise d'une façade pour 1.4 millions d'euros (*pour information : les crédits de paiement pour 2025 sont de 0.7 million d'euros*).

- Des aménagements de voirie pour 3.4 millions d'euros, sont compris le programme annuel de reprise de voirie, mais également les derniers travaux réalisés en 2024 du Pavage du Pourtour du Duché, ainsi que les premiers aménagements du futur espace « Pompidou » dont l'aménagement du parking.

- L'extension de la vidéo protection avec une enveloppe de 0.4 million d'euros.

_L'aménagement de jeux pour enfants sur Mayac pour 180 019 €.

Cette année, les restes à réaliser s'établissent à 2.23 millions d'euros. Il s'agit des travaux toujours en cours (Chauffage de la Salle Polyvalente, aménagement Zone Pompidou, études du schéma directeur pour le pluvial...).

1.3.5 Un investissement en direction de la transition écologique.

La Commune a entrepris de nombreux travaux de rénovation énergétique ces dernières années au sein de ses bâtiments communaux, mais également sur son domaine public avec la mise en place d'un contrat de performance énergétique pour son éclairage public depuis 2016.

En 2024, de nombreuses opérations d'investissement ont eu un impact environnemental positif :

_Opération de rénovation de l'ancien Evêché, sur l'autorisation de programme de 2.1 millions d'euros, 571 731 € ont concerné des dépenses en faveur de la transition écologique. Principalement les lots des menuiseries pour l'amélioration de l'isolation thermique (351 853 €), la plomberie pour l'amélioration du système de chauffage (129 685€), ou encore le lot Electricité avec une installation d'un éclairage basse consommation (32 914 €).

_Opération Groupe scolaire Phase 3 avec une autorisation de programme de 1.4 millions, 753 650 € ont été en faveur de la transition écologique. On y retrouve les lots menuiseries et doublages pour 520 806 € pour réduire les déperditions thermiques, 217 752 € pour les modes de chauffage.

_Rénovation des locaux de l'Hôtel de Ville pour un montant de 0.5 million d'euros, 281 726 € ont été en lien avec l'efficacité énergétique avec 162 671 € pour l'isolation et plus de 112 000 € pour la plomberie/chauffage.

_Opération aménagement terrain Pompidou : Dans le cadre de ce chantier qui a terme accueillera une piscine intercommunale, une école privée, une part significative de l'aménagement du parking a bénéficié de la renaturation de ses espaces pour 274 886 €.

_Le renouvellement de la flotte automobile passe peu à peu par l'acquisition de nouveaux véhicules électriques. En 2024, la Ville a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour 13 000 €.

_Renouvellement de l'éclairage public au profit d'un éclairage basse consommation, en 2024 l'opération s'est montée à 106 766€.

Comme cela sera détaillé au point 1.3.7, la Commune, grâce à ses investissements en faveur de la transition écologique sur l'année 2024, a bénéficié d'un prêt « vert » de la Banque Européenne d'Investissement, un financement Européen mise en place suite à l'accord de Paris sur le climat.

1.3.6 Les grands équilibres

Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) - dépenses réelles de fonctionnement

Épargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette

Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Taux d'épargne nette = épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles*	11 623 445	12 128 216	11 808 498	12 862 506	13 570 494	14 165 862	14 913 022
Dépenses réelles*	8 327 131	8 588 467	8 252 473	8 993 496	9 124 475	9 985 145	10 826 539
Épargne brute	3 296 314	3 539 749	3 556 025	3 869 010	4 446 019	4 180 717	4 086 483
Taux d'épargne brute	28.40%	29.20%	30.11%	30.08%	32.76%	29.51%	27.40%
Annuité en Capital de la dette	1 236 148	1 301 866	1 324 048	1 267 460	1 204 623	1 279 073	1 360 359
Épargne nette	2 060 167	2 237 883	2 231 977	2 601 550	3 241 396	2 901 644	2 726 124
Taux d'épargne nette	17.70%	18.50%	18.90%	20.23%	23.89%	20.48%	18.28%

* Montant minoré des écritures imputées aux budgets annexes (Eau/assainissement/CCAS)

Le niveau d'épargne conditionne les capacités de la Ville à investir.

Le niveau et le dynamisme de la politique d'investissement dépend donc grandement de cet indicateur qu'il convient de faire progresser ou tout au moins de maintenir.

L'épargne brute de la ville connaît une légère baisse (-94 234 €). Les recettes réelles ont augmenté de 747 160 €, les dépenses qu'en à elles ont augmenté de 841 394 €. Cette baisse d'épargne peut notamment se justifier par la hausse sensible des assurances de la collectivité ainsi que la constatation comptable de charges d'exercices antérieurs sur 2024 (voir point 1.3.2 page 9).

Le taux d'épargne brute 2024 reste malgré tout bien au-delà de la norme admise comme satisfaisante (entre 8 et 15%) à hauteur de **27 %**.

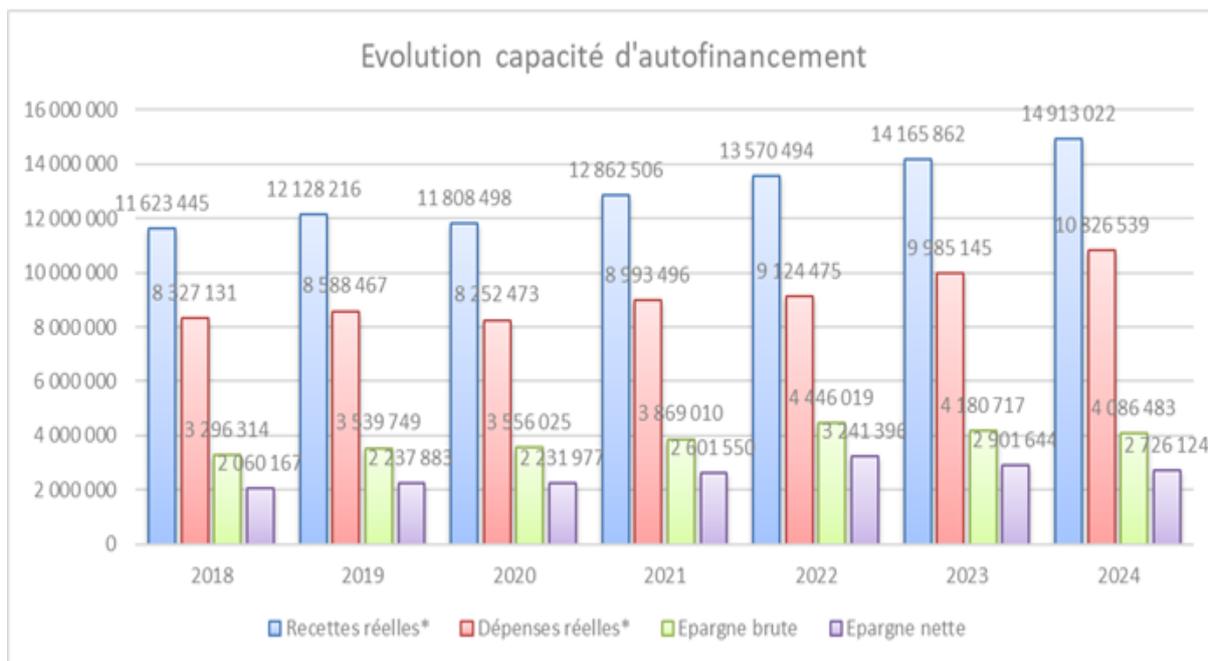
En 2023, la moyenne du taux d'épargne brute pour les communes de – 10 000 habitants était de **19.4%**.

L'épargne nette est obtenue après retrait à l'épargne brute de l'annuité en capital de la dette.

Elle atteint en 2024 les 18.28%, un niveau en retrait par rapport à 2023 mais qui reste très supérieur à la moyenne de la strate (la moyenne de la strate < 10 000Hbts étant de 11.8%)
source : Les collectivités locales en chiffres 2023.

L'autofinancement (épargne nette) a connu en 2024 un retrait de plus de 175 320€ (-6%).

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement sur les six derniers exercices :

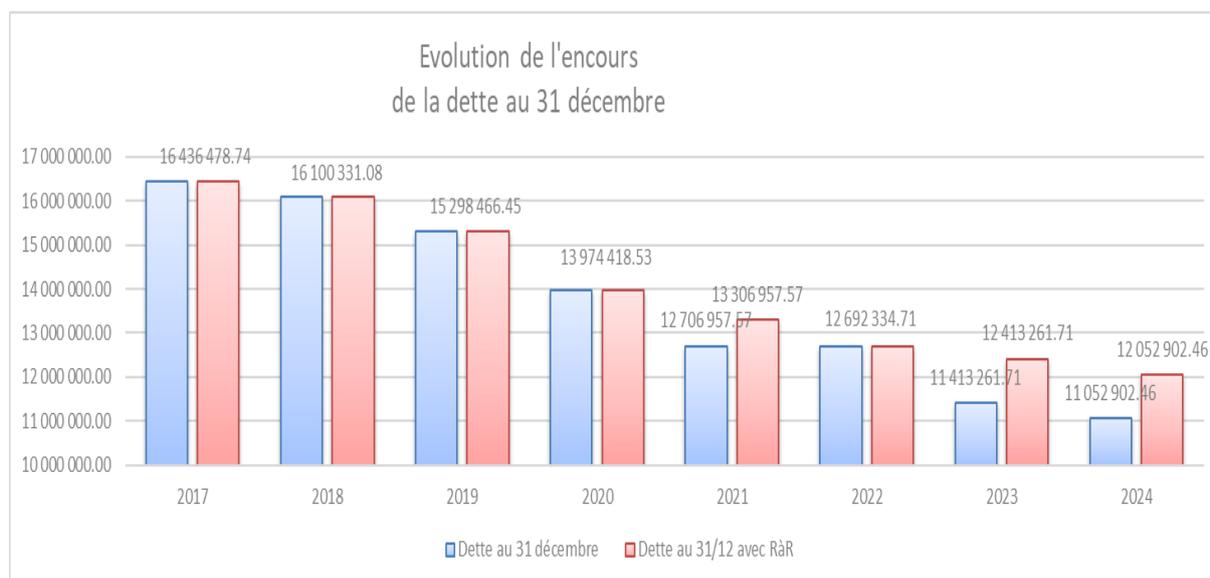


Depuis 2024, l'inflation se veut contrôler en France et en Europe (2% et 2.4%). Pour l'année 2025, les estimations tablent sur une inflation sous la barre des 2% en France avec un prévisionnel de 1.6%.

En ce sens, le prochain budget devra tenir compte de ce taux, afin de réviser à minima l'évolution des charges à venir.

1.3.7 La Dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 1er janvier	16 461 486.23	16 436 478.74	16 100 331.08	15 298 466.45	13 974 418.53	13 306 957.57	12 692 334.71	12 413 261.71
Annuité en capital	1 225 007.49	1 236 147.66	1 301 865.63	1 324 047.92	1 267 460.96	1 214 622.86	1 279 073.00	1 360 359.25
Dette au 31 décembre	16 436 478.74	16 100 331.08	15 298 466.45	13 974 418.53	12 706 957.57	12 692 334.71	11 413 261.71	11 052 902.46
Dette au 31/12 avec RàR	16 436 478.74	16 100 331.08	15 298 466.45	13 974 418.53	13 306 957.57	12 692 334.71	12 413 261.71	12 052 902.46
Variation de l'encours avec RàR	-25 007.49	-336 147.66	-801 864.63	-1 324 047.92	-667 460.96	-614 622.86	-279 073.00	-360 359.25



Cette année, la commune a souscrit à un nouvel emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans.

Afin de bénéficier à plus long terme d'une baisse des taux anticipée, l'emprunt catégorisé A1 sur la classification Gissler (emprunt qualifié sans risque), a été souscrit à taux variable indexé Euribor 3M.

Particularité cette année, la Commune a bénéficié **d'un prêt vert auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI)** par l'intermédiaire de la Banque populaire du Sud. Le prêt vert est un type de financement destiné à soutenir des projets ayant un impact environnemental positif. Ces prêts sont attribués dans le cadre de la politique de la BEI visant à lutter contre le changement climatique et à favoriser la transition vers une économie durable. **Les prêts verts s'inscrivent dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.**

La Commune d'Uzès ayant entrepris de nombreux projets en faveur de la transition écologique, principalement le réaménagement des bâtiments communaux (Ecoles, Hôtel de Ville, Ancien Evêché...) pour un meilleur indice de performance, la Ville a été éligible à ce mode de financement à la marge bancaire favorable.

L'encours de la dette connaît sur la période 2017/2024 une baisse de 4 383 576 €, soit une diminution de **26.6 %**. Le recours à l'emprunt sur cette période a été inférieur au remboursement en capital de l'année.

En 2024, la dette du budget principal est composée à 84% d'emprunts à taux fixe, les 16 % restants sont indexés exclusivement sur l'Euribor (les emprunts 2023 et 2024 ont été souscrits à taux variable suite à l'envolée des taux au moment de la souscription afin de bénéficier de la baisse à venir).

La dette de la ville est donc en repli et constituée d'emprunts non risqués (A1 selon charte Gissler).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation sur 6 ans
Montant des intérêts de la dette	542 681.68	508 653.10	477 511.74	436 539.42	345 516.65	353 491.86	375 839.57	-166 842.11

Composantes importantes des dépenses de fonctionnement, les charges financières impactent grandement le résultat budgétaire.

En effet, toute baisse de cette ligne vient renforcer la capacité d'autofinancement et donc les capacités de la Ville à investir.

Les charges financières ont connu une baisse de 30.6% sur 7 ans. Malgré une politique de désendettement amorcée depuis de nombreuses années par la Ville, la hausse des charges financières par rapport à 2023 (+ 22 348€) est principalement liée à la souscription des derniers emprunts à des conditions moins avantageuses à l'avant crise (inflation de l'après Covid19).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) en année	5.02	4.99	4.55	4.31	3.61	2.99	3.04	3.04

En 2024, la capacité de désendettement s'est maintenue à **3.04 ans**.

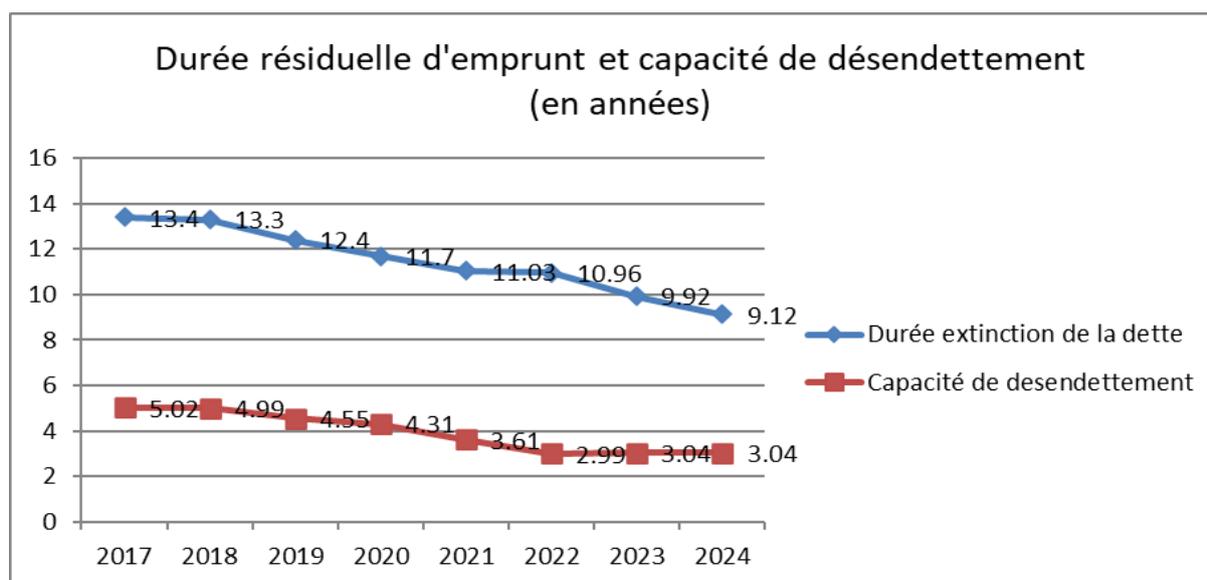
Concrètement, cela signifie que si la commune consacrait la totalité de son épargne brute à

son désendettement, il lui faudrait environ 3 années pour solder la totalité de sa dette (la moyenne nationale des communes en 2022 se maintient à 4.9 ans).

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

La capacité de désendettement d'une collectivité est également à comparer avec la durée d'extinction de sa dette. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette.

Le graphique ci-dessous reprend ces données :



La ville d'Uzès continue une gestion rigoureuse afin de maximiser les programmes d'investissement qui ont pu atteindre un seuil conséquent (8.5 millions d'euros) soit une dépense d'équipement par habitant de 984 € (la moyenne se situant à 327 €/hbs en 2022). Les anticipations opérées sur le plan budgétaire et organisationnelle permettent aujourd'hui de dégager un autofinancement à un niveau qui reste élevé malgré une légère baisse depuis 2023.

La gestion financière de la Ville doit reposer sur une approche prospective aussi bien pour anticiper les incertitudes liées à l'inflation mais également les mesures gouvernementales qui peuvent avoir des incidences sur les finances locales (revalorisation ou non de la DGF, contribution des collectivités au redressement des finances publiques...) pour planifier au mieux les moyens communaux. Ceci n'est et ne sera que le seul gage d'une sérénité en matière de construction budgétaire, seul à même de poursuivre une qualité de service optimale en faveur de la population.

L'élaboration des budgets à venir s'appliquera à dégager des marges de manœuvre par une maîtrise des charges de fonctionnement en volume. En valeur, les crédits devront être revus à la hausse sur certains chapitres à hauteur de l'inflation à minima ou sur le chapitre du personnel à hauteur de la hausse des taux des cotisations sociales.

L'ensemble des données et graphiques précédemment présenté est là pour éclairer au mieux les élus communaux dans les choix à venir. Les orientations budgétaires qui seront présentées ci-après ont été construites en s'appuyant sur ces données, dans la volonté de maintenir des indicateurs financiers stables et satisfaisants, dans l'objectif de satisfaire au mieux les besoins de la population, et dans la perspective de soutenir l'attractivité de la Ville.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2025 mettent l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non-augmentation des taux d'imposition,**
- **La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,**
- **Une gestion efficiente de l'énergie, qu'il s'agisse de rénovation thermique des bâtiments communaux, par le biais d'éclairage public basse consommation avec la poursuite du contrat performance énergétique, ainsi qu'une gestion active et maîtrisée des modes de chauffage.**
- **Le maintien d'un niveau d'investissement élevé,**
- **Un niveau d'autofinancement important en 2025.**

2 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

L'élaboration des budgets 2025 est abordée en tenant compte de l'évolution des recettes et dépenses constatées depuis ces dernières années, et en intégrant autant que possible l'impact macroéconomique.

Comme il a pu être constaté, la bonne santé des finances de la ville est due essentiellement au travail mené en profondeur, tant sur les dépenses que sur les recettes de fonctionnement.

La période de forte inflation est terminée mais il convient d'appréhender ce budget avec une revalorisation à hauteur de l'inflation qui se veut faible pour l'année 2025, à savoir 1.6%, mais aussi les différentes mesures gouvernementales impactant les finances locales notamment la hausse des cotisations à la CNRACL avec une hausse de 10% pour l'année en cours (31.65% à 34.65% en charges patronales) avec des augmentations successives programmées pour un taux de cotisations de 43.65% à l'horizon 2028. Du côté des recettes, la DGF (dotation globale de fonctionnement) a été maintenue sur son montant 2024 selon la loi des finances 2025 soit un écrêtement à hauteur de l'inflation à venir. En lien avec les décisions communales, les recrutements opérés sur l'année 2024 (point 1.3.2.) seront à budgéter en année pleine pour cette exercice 2025.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Dans ce contexte, les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2025 seront construites avec rigueur. Projet de ventilation des principales recettes :

- **Produits de services (70) : Environ 2 300 000 €**
 - Composés notamment des recettes liées aux activités culturelles et de loisirs, des droits de stationnement, des FPS, des remboursements de mise à disposition de personnel aux budgets annexes et au CCAS (représente 28% des recettes de ce chapitre qui ne sont qu'une contre balance des charges supportées chapitre 012), et de divers remboursements de la CCPU.
Une partie notable de ce chapitre est constituée des droits de stationnement. Son montant a été réévalué en légère hausse au vu de la tendance de ces deux dernières années (CA 2023= 973 899 €, CA 2024=1 027 250 €), en conservant une prudence dans son évaluation. Cette recette ayant une corrélation forte avec l'activité touristique de la ville qui peut être impactée par des facteurs non maitrisables (crise sanitaire, inflation et perte de pouvoir d'achat).
La somme de ce chapitre devrait être fixée à hauteur des comptes 2024.
- **Impôts et taxes (73) : Environ 10 480 000 €**
 - Un montant attendu en légère hausse des taxes foncières à environ 5.83 millions d'euros à la suite de la revalorisation des bases selon indexation à l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) fixé à 1.7%.
 - Les droits de place (foire et marchés, commerçants) seront estimés au niveau du compte administratif 2024 ;
 - TICFE sur le montant 2024 soit environ 345 000 €,
 - La recette liée aux droits de mutation a connu en 2024 sa première baisse depuis de nombreuses années suite à la baisse des activités immobilières (hausse des taux d'intérêt, inflation). L'année 2025 sera établie avec prudence avec un montant identique à 2024 (environ 900 000€), même si une reprise de ce secteur, selon les experts, devrait intervenir suite à la baisse des taux d'intérêt.
 - Sans nouveau transfert vers l'intercommunalité, l'attribution de compensation versée par la CCPU, et représentant plus de 30 % des recettes « impôts et taxes » du CA 2024, sera d'un montant identique à 2024.

- Aucune augmentation des taux d'imposition ménages n'est envisagée pour 2025, et ce pour la 13^{ème} année consécutive.
- **Dotations et Participations (74) : Environ 2 000 000 €**
 - La DGF représente 67% de ce chapitre. La Loi de finances 2025 a gelé la revalorisation de la DGF (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation). Son montant au niveau national reste fixé par conséquent à 27.2 Md €. Les recettes attendues s'établissent à leurs montants 2024.
- **Atténuation de charges (013) : Environ 25 000 €**
 - Composé uniquement des remboursements liés aux absences d'agents, cet article est assez difficile à appréhender et sera estimé à l'identique à l'année 2024.
- **Autres produits de gestion courante : Environ 190 000 €**
 - Ce chapitre reste stable. Il comprend la location immobilière des biens communaux, ainsi que les recettes de l'exposition de l'Evêché 2025. Le montant est établi avec prudence.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Projet de ventilation des principales dépenses :

- **Charges à caractère général (011) : Environ 4 700 000 €**

Ce chapitre est le second chapitre en termes d'importance pour les dépenses de fonctionnement. Bien évidemment, ses variations impactent directement les résultats budgétaires et donc les capacités d'investissement de la ville.

Cette année, ce chapitre connaît une légère augmentation par rapport au CA 2024 à hauteur de l'inflation attendue.

Les factures d'énergie représentent environ 15% de ce chapitre même si une baisse du coût de l'électricité a été entamée en 2024.

Le montant des assurances, comme évoqué en première partie, reste à un niveau très élevé 4.7% du chapitre.

Sur ce chapitre est présent le reversement des recettes de stationnement au délégataire (ce reversement représente 15% du chapitre en 2024).
- **Frais de personnel (012) : Environ 5 500 000 €**

Premier poste des dépenses de fonctionnement.

Pour rappel, sur la base des comptes 2024 il représente 42% des dépenses réelles de fonctionnement (la moyenne de la strate des communes entre 5000 hbts et 10 000 hbts est de 56.4% en 2023).

Cette année, ce chapitre sera revu en légère hausse, afin d'ajuster les crédits à l'évolution des agents au sein des grilles indiciaires, évaluer les charges sur une année pleine pour les agents nouvellement recrutés au cours de l'année 2024 mais également suite aux réformes évoqués plus tôt sur les charges patronales en matière de cotisations retraites (CNRACL).
- **Autres charges de gestion courante (65) : Environ 1 300 000 €**

Ces dépenses restent stables. Pour rappel, ce chapitre est essentiellement constitué des dépenses liées à la participation au service départemental d'incendie et de secours et aux subventions communales aux associations.
- **Charges financières (66) : Environ 400 000 €**

Malgré une majeure partie d'emprunt à taux fixe, et un désendettement de la Commune depuis plusieurs années, la hausse des taux impactent les emprunts à taux variable. La quote-part d'emprunts nouveaux à des taux moins favorables se substituent peu à peu à des emprunts anciens dont le capital restant dû est décroissant. Le chapitre est revu à la hausse.

2.3 Les autorisations de programme

Avec un passage à la nomenclature M57 par option, la commune d'Uzès a fait le choix lors de sa séance du 15 décembre 2022, de bénéficier d'une instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptable et la plus complète. A cette occasion, un règlement budgétaire et financier a été voté, ouvrant droit au conseil municipal de se doter d'une gestion pluriannuelle par le biais des autorisations de programme.

Dans le tableau ci-dessous, sont présentés l'état d'avancement des autorisations de programme ouvertes avec leurs actualisations et les crédits de paiement consommés pour ce même exercice. Lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril 2025, comme le prévoit le RBF (règlement budgétaire et financier), il sera présenté l'actualisation des autorisations de programme ainsi que d'éventuel rajout.

Actualisation AP 2023									
AP	Montant AP	Imputation	Révision CP en 2024		CP 2024 Consommés	Révision CP en 2025			Montant AP actualisée
			2023	2024		2023	2024	2025	
AP N°2023-1 : Objet : Evêché phase 2 Travaux : Menuiserie, Façade, Ascenseur	2 000 000 €	Chapitre: 23 Article: 2313	17 178.09	1 982 821.91	1 428 643.73	17 178.09	1 428 643.73	770 000.00	2 215 821.82
AP N°2023-3 : Objet : Evêché 2024 Travaux : Scénographie	80 000 €	Chapitre: 23 Article: 2313	0	80 000 (inchangé)	0	/	/	/	0 AP à cloturer
AP N°2023-4 : Objet : Groupe scolaire phase 3 Travaux : rénovation GS	1 400 000 €	Chapitre: 23 Article: 2313	569 879.74	830 120.26	909 030.25	569 879.74	909 030.25	0 tvx terminés	1 478 909.99

Pour les AP ouvertes en 2023, il sera présenté en séance du mois d'avril 2025, une actualisation à la hausse de l'AP N°2023-1 et AP N°2023-4. En effet, les AP ont été ouvertes respectivement à hauteur de 2 Millions d'euros et 1.4 millions d'euros, mais nécessite d'être réévaluées à la hausse pour 215 821.82€ et 78 909.99 €. Cette hausse est principalement liée à la révision des prix indexée sur un indice de construction dans le cadre des marchés publics pour le « Groupe scolaire phase 3 » et des imprévus de travaux (Avenants) sur le chantier « Evêché ». Les révisions (obligatoires) sont difficilement anticipables à l'ouverture d'une AP.

Pour information, à ce jour pour l'AP N°2023-1, les révisions ont été de 12 121 € TTC et les avenants de travaux à hauteur de 259 786 € TTC. Concernant l'AP N°2023-4, les révisions de prix ont été pour la phase 3 (terminée en 2024) à 106 918 €.

Actualisation AP 2024									
AP	Montant AP	Imputation	CP initiaux (2024)		CP 2024 Consommés	Révision CP en 2025		Montant AP actualisée	
			2024	2025		2024	2025		
AP N°2024-1 Objet : Aménagement Parking Pompidou Travaux : revêtement, espaces verts, entrée	1 650 000 €	Chapitre 23 Article: 2315	700 000.00	950 000.00	216 459.36	216 459.36	1 433 540.64	1 650 000.00	
AP N°2024-2 Objet : Rénovation Ecole Pas du Loup Travaux : réaménagement Aile Ouest, destruction Aile Est	1 000 000 €	Chapitre 23 Article: 2313	600 000.00	400 000.00	26 220.00	26 220.00	21 546.00	47 766.00	

Pour les AP ouvertes en 2024, les crédits de paiement sont lissés à hauteur de la consommation réelle sur l'exercice 2024. Pour l'AP N°2024-2, les travaux étant en suspens, son AP est revue à la hauteur des études engagées.

Ouvertures AP 2025				
AP	Montant AP	Imputation	Crédits de paiement	
			CP 2025	CP 2026
AP N°2025-1	200 000 €	Chapitre 23 Article: 2313	50 000.00	150 000.00
Objet: Tvx Evêché Travaux: Salle Accueil pour la Mosaïque				
AP N°2025-2	1 000 000 €	Chapitre 23 Article: 2315	0.00	1 000 000.00
Objet: Voirie Travaux: reprise de voirie et/ou pluvial OS fin d'année				
AP N°2025-3	300 000 €	Chapitre 23 Article: 2315	0.00	300 000.00
Objet: Bassin de rétention Travaux: Aménagement bassin quartier de Mayac (pluvial)				

Lors de la séance du vote du budget si les opérations sont maintenues, il sera proposé l'ouverture des AP ci-dessus. Il s'agit de poste d'opérations dont la signature de marché ou ordre de service interviendront en fin d'année et dont les travaux ne débuteront qu'en début d'année suivante.

2.4 Les dépenses d'investissement

L'ouverture budgétaire en opérations nouvelles d'équipements devrait s'élever à un peu plus de **8.5 Millions d'euros (dont environ 2.2 millions de crédits de paiement suite à l'ouverture des AP 2025)**.

Parmi les opérations nouvelles, nous retrouverons :

- _La maison des Muriers,
- _La construction d'une Epicerie Solidaire,
- _La réalisation d'un bassin d'eau pluvial à Mayac (en AP),
- _L'extension de la vidéo protection,
- _Les jeux pour les Muriers et les Amandiers,

Les crédits de paiement 2025 sont à comptabiliser dans les crédits à ouvrir (voir section précédente).

D'autres opérations de travaux seront discutées en cours de séance.

Auxquels s'ajoutent les engagements des Restes A Réaliser 2024 pour un montant de 2 238 100 €, composer principalement de :

- Travaux de bâtiments : 374 043 €
- Travaux de voirie et aménagements : 1 019 017 €
- Autres immobilisations : 214 469 €

Ces importantes dépenses d'investissement, permises grâce à une gestion financière qui se veut la plus rigoureuse possible, s'inscrivent dans la continuité de l'action de la Commune, avec un accent notamment sur le cadre de vie, le patrimoine, la jeunesse, la sécurité, le sport et les loisirs, et en prenant en compte l'ensemble des secteurs de la commune.

2.5 Les recettes d'investissement

La politique ambitieuse d'investissements pour 2025 est possible grâce aux excellents résultats financiers de la Ville.

Ainsi, les dépenses nouvelles 2025 seront financées en grande partie par un autofinancement important, d'environ 6.8 millions d'euros (comprenant virement entre sections et dotations aux amortissements) et un recours prévisionnel à l'emprunt de l'ordre de 1 million d'euros.

En matière de subventionnement, la commune s'emploie à une recherche active de financement pour l'ensemble de ses projets, notamment dans le cadre du dispositif Fonds Vert dont le montant pour 2025 a été porté à 1.1 milliard d'euros (en 2024 ce montant était de 2.5 Md d'euros).

De nombreux dossiers de demandes de financement sont en cours d'analyse auprès des différents financeurs (CCPU, Etat, Région, Département) notamment sur les opérations :

- _Epicerie solidaire,
- _Travaux aux Tennis,
- _Rénovation « cimetières »,

D'autres demandes de financement seront constituées selon les choix portés par le conseil municipal sur les opérations à ouvrir pour 2025.

Les commissions d'attribution n'ayant à ce stade tranché sur les éventuels financements, le budget primitif a été élaboré avec qu'une partie des subventions à recevoir. Le budget primitif 2025 comprend à ce jour les projets de financement suivants :

- _Schéma directeur des eaux pluviales (région) : 74 340 €,
- _Aménagement parking Pompidou (CCPU) : environ 412 000 €,

Autres composantes des recettes d'investissement, les taxes d'aménagement seront fixées avec prudence, soit à hauteur de 2024, même si les perspectives du secteur de la construction se veulent plus dynamique que l'an passé.

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le budget annexe de l'eau potable

Il y a une volonté permanente d'optimisation des ressources de ce budget annexe, notamment par des campagnes soutenues de recherche de fuites et différents travaux de modernisation.

En 2024, les reprises du réseau d'eau ont concerné principalement l'extension du chemin du Pas du Loup, impasse de la Lavande, rue Gaston Broche ainsi que des reprises rue Sigalon et rue Servezanne... L'ensemble des travaux de reprises et extensions de réseaux ont atteint 509 586€ HT d'investissement.

Le montant des restes à réaliser en dépenses ont été de 644 406 € HT, il s'agit principalement des travaux de renouvellement des réseaux quartier des Hirondelles et du chemin du Pas du loup.

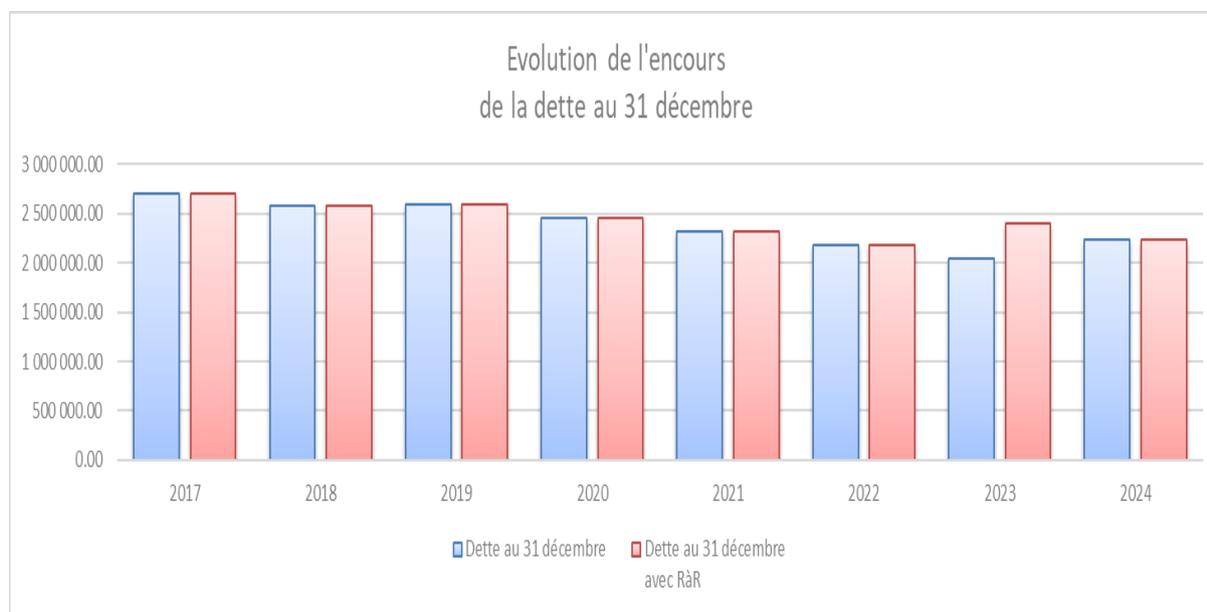
Sur la section fonctionnement, les recettes ont été en deçà du prévisionnel. Cette baisse est principalement due à une pluviométrie importante sur 2024, impactant la consommation extérieure (jardins...) des abonnés.

Pour 2025, les charges à caractère général vont connaître une légère baisse à environ 0.5 millions d'euros (chapitre 011) suite à la baisse du coût de l'énergie. Le deuxième poste de dépense est le chapitre 012 (charge de personnel) qui devrait se maintenir au niveau de l'année précédente (280 000€). Pour rappel, ce chapitre permet le remboursement du budget principal à hauteur des charges supportées par le chapitre 012 de la Ville pour le compte du service des eaux.

Les recettes seront fixées au niveau du CA 2024.

Les travaux d'investissement sur le réseau d'eau potable devraient s'élever à environ 700 000 € avec un recours à l'emprunt possible en fonction des travaux qui seront décidés.

Aucune variation du prix de l'eau n'est envisagée.



L'encours de la dette au 31/12/2024 est fixé à 2 235 401 €.

3.2 Le budget annexe de l'assainissement

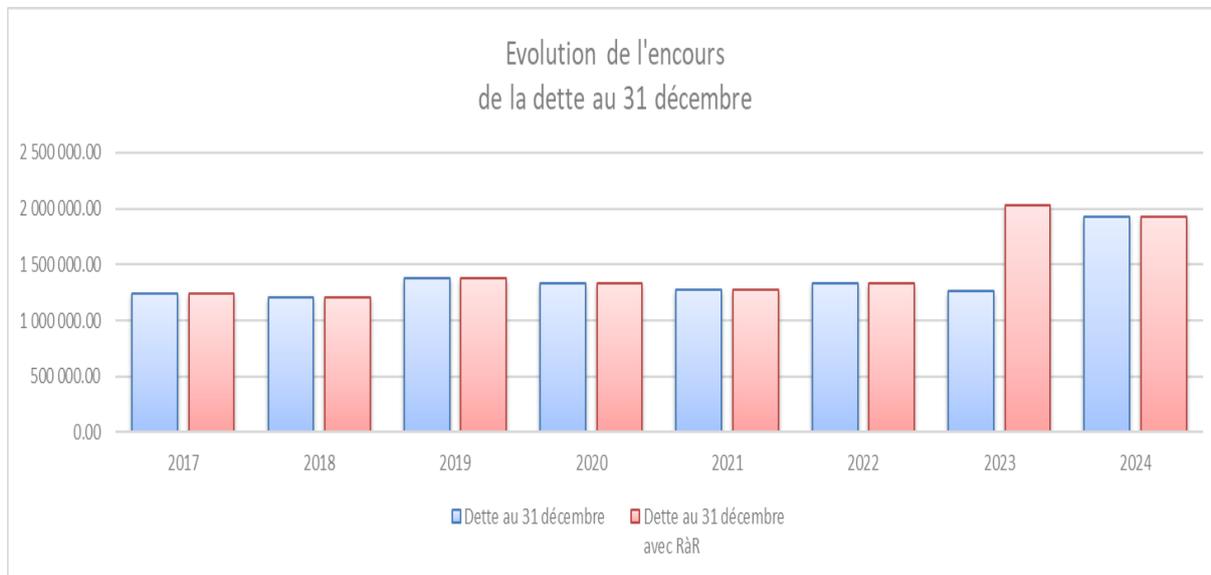
L'année 2024 a été principalement marquée par les travaux réalisés sur le secteur Pompidou et les travaux d'extension chemin du Pas du loup. L'investissement sur le réseau EU s'est élevé à 641 196 € HT.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 489 134 € HT portant sur les travaux du Pas du loup et l'opération Schéma directeur, ainsi qu'un reste à réaliser en recettes de 68 324 € correspondant au solde à percevoir de l'agence de l'eau dans l'opération « Pompidou ».

Pour ce budget annexe également, aucune variation du prix de l'assainissement n'est envisagée pour 2025.

En matière d'investissement, sans compter les reports de 2024, un peu plus de 800 000 € sont disponibles avant recherche de subventions.

Pour ce budget également, en fonction des travaux divers qui seront décidés, un complément de financement par l'emprunt pourrait être envisagé.



L'encours de la dette au 31/12/2024 est fixé à 1 926 337 €.

Concernant l'ensemble des budgets communaux d'Uzès,

il est important de souligner :

- **Le maintien du soutien communal aux associations ;**
- **Les taux ménages qui demeurent inchangés depuis 2012 ;**
- **La recherche continue d'optimisation des dépenses communales et de financements ;**
- **Un recours à l'emprunt (1 million maximum contre 1,4 million de remboursement de dette),**
- **Un niveau conséquent d'ouverture de crédits d'investissements (9 500 000 euros tous budgets confondus) ;**
- **Des programmes constants de rénovation énergétique du patrimoine et modernisations des infrastructures ;**